

MOT DU PRÉSIDENT



Par Rodrigue Dubé

L'espoir, le courage et la persévérance sont les clés de notre succès

LE TAUX D'INFLATION AU CANADA EN 2009

« Les prix à la consommation ont diminué de 0,3 % en juin comparativement à juin 2008, après avoir affiché une hausse de 0,1 % en mai. Il s'agit de la première baisse sur 12 mois de l'indice d'ensemble de l'Indice des prix à la consommation (IPC) enregistrée depuis novembre 1994.

La baisse a été principalement attribuable à une diminution sur 12 mois de 19,0 % des prix des produits énergétiques, particulièrement l'essence. Sans l'énergie, l'IPC a augmenté de 2,1 % en juin. »
Statistiques Canada, dernier communiqué de l'Indice des prix à la consommation (PDF) le vendredi 17 juillet 2009, diffusé à 7 h, heure de l'Est.)

Nous savons tous qu'au cours des dernières années, les pétrolières ont empoché des profits pharaoniques (certains diraient du vol légalisé) sans que les gouvernements n'interviennent. Aujourd'hui, le marché a ramené les produits pétroliers à des prix plus raisonnables.

Dans la vie de tous les jours, nous savons tous que les retraités, en très grande majorité, ne sont pas les plus grands consommateurs d'essence. Le taux réel d'inflation qui les affecte cette année est de beaucoup supérieur à 2 %, car le prix des aliments durant cette période a augmenté de 6,4 % (Statistiques Canada, juin 2009). Si les retraités peuvent réduire l'utilisation de l'auto, ils doivent cependant continuer à se nourrir.

L'augmentation des prix des aliments et de l'électricité, produits de première nécessité, cause des maux de tête à

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE? Si vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation, informez-vous en appelant Michel Gilbert au 450 773-5566 ou par courriel à migil@maskatel.net. Votre support est important.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence la **déduction mensuelle (2,50 \$) à la CARRA** ou en postant un chèque de 30 \$ au nom de l'ADR à l'adresse suivante : Michel Gilbert, 12935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7.

plusieurs retraités qui n'ont qu'une rente partiellement indexée pour les années cotisées après 1982.

Pourtant, certaines associations de retraités continuent de ne revendiquer que la demi-indexation. Veulent-elles s'assurer que les retraités d'aujourd'hui continuent de s'appauvrir ? Veulent-elles garantir aux générations futures un appauvrissement encore plus grand? (Voir l'article et le graphique qu'a préparés Michel J. Gareau sur le sujet dans le présent numéro.)

Nous nous fixons 2 objectifs à court terme :

- Remettre à niveau notre mobilisation pour revendiquer **notre droit à la pleine indexation maintenant** afin d'être là où notre présence est requise;
- Doubler les effectifs de l'ADR au cours de la prochaine année afin de donner encore plus de poids à cette revendication.

La capacité de se mobiliser

Le succès des 2 objectifs précédents est lié à la capacité des membres de l'ADR de se mobiliser individuellement et rapidement en soutien à ces objectifs.

Nous disons à ceux qui auraient été portés au découragement à la suite des déboires de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2008, reprenez votre bâton du pèlerin, reprenez courage, l'article sur l'espoir dans le présent journal devrait vous en convaincre, d'autant plus que la reprise boursière est très forte depuis le mois de mars 2009.

Souvenons-nous, la persévérance est l'expression la plus ferme de notre volonté. Chacun doit faire sa part.

Assemblée générale annuelle de l'ADR le 27 octobre. Convocation et détails dans les pages centrales. Il est important d'y assister en grand nombre.

PLACE AUX RETRAITÉS



Par Aline Couillard
Vice-présidente

POURQUOI UNE PLACE ?

Entre les semences et la moisson, une vie passe. Tout au long de ce processus dynamique, des humains se donnent tout entier. L'arrivée de leur retraite n'efface ni le trésor de leurs savoirs, ni la légitimité de leur bien-être, ni leur droit à l'équité. De tous les besoins de l'âme humaine, le plus vital est le passé, les racines. Qui peut, mieux que les retraités, assurer la conservation et la transmission de cet héritage culturel ? Une société est une perpétuelle construction dont toutes les générations sont les ouvrières. Les richesses du passé ont été engrangées au fil des activités familiales, culturelles et professionnelles. Les perdre serait un sacrilège. Voilà qui fait saisir l'importance de faire une place aux retraités.

QUELLE PLACE ?

J'ose avancer, de concert avec Benoit Voyer qui lançait l'idée dans le quotidien La Presse récemment, que notre société souffre de « jeunisme ». Ne sommes-nous pas délaissés du seul fait que nous sommes moins jeunes ? Sommes-nous reconnus uniquement comme bénévoles, gardiens, aidants naturels, etc. ? Dès que nous réclamons l'indexation de nos rentes de retraite, c'est mal vu. De quoi nous plaignons-nous ? La réflexion cesse. On ne veut plus considérer que nous avons investi nos énergies, et notre argent aussi, durant toutes nos années au travail.

Pour le gouvernement, il y a d'autres priorités; pour les travailleurs actifs, c'est la crainte des augmentations de cotisation qui prime; même pour certains retraités, c'est la peur de déranger qui les mine. Et pourtant... ces ex-travailleurs ont payé, trop même, pour les avantages qu'ils réclament. Les surplus des fonds de retraite ont été accumulés avec leurs deniers. Ce n'est pas eux qui les ont fait fondre. Alors, pourquoi

devraient-ils s'appauvrir de façon vertigineuse, sans le moindre souci des décideurs ?

Faire place aux retraités, c'est aussi identifier les vrais responsables des déboires de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a pour mission de gérer adéquatement les avoirs des cotisants, actifs et retraités. C'est aussi comprendre la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des retraités, je devrais peut-être dire le pouvoir de subvenir adéquatement à leurs besoins.

COMMENT ET PAR QUI ASSURER CETTE PLACE ?

Soyons clairs : « L'argent est le nerf de la guerre », dit-on. Suivre le cours de la vie, ce n'est pas un luxe. L'indexation, ce n'est que le juste retour sur notre investissement.

J'identifie trois catégories de personnes qui doivent agir rapidement et avec énergie dans ce dossier :

- le gouvernement par la mise en place d'un mécanisme adéquat;
- les actifs, également concernés, par une revendication équitable;
- les retraités eux-mêmes par leurs demandes sans cesse répétées et un discours qui remet les pendules à l'heure.

CONSÉQUENCES

L'équité assurée, les rentes indexées et le pouvoir d'achat rétabli assureront l'autonomie et le mieux-être des retraités. Ces derniers seront en mesure d'assumer pleinement leur rôle de passeur du patrimoine culturel, du savoir, et fiers de poursuivre leurs diverses activités bénévoles pour la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE RÉDACTION

Rodrigue Dubé	président et coéditeur
Aline Couillard	1 ^{re} vice-présidente et correctrice d'épreuves
Rosaire Quévillon	2 ^e vice-président
Michel Gilbert	trésorier
Ronald Carré	secrétaire
Gaétan Morneau	1 ^{er} administrateur
Régis Échelard	2 ^e administrateur
Louise Racine	3 ^e administratrice
Michel Gareau	4 ^e administrateur
Robert Lapierre	5 ^e administrateur
Gilles Presseault	6 ^e administrateur
Rémi Beaulieu	CA élargi et coéditeur
Gilbert Clément	CA élargi et correcteur d'épreuves
Marie-Thérèse Échelard	CA élargi
René St-Germain	CA élargi
Claudette Viau	CA élargi

LE DÉMOCRATE *à la retraite*

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

**Responsable du journal
et coéditeur : Rémi Beaulieu**



Montage et impression :
Fédération des familles souches
du Québec

DÉCEPTION DE L'ADR SUITE AU SCANDALE DES PCAA ACHETÉS PAR LA CDPQ



Par Rosaire Quévillon
Vice-président

Après avoir transmis à tous les députés un texte argumentatif pour demander que le gouvernement donne un mandat d'enquête au Vérificateur général, nous avons eu une fin de non-recevoir de la part du même gouvernement. Notre déception est d'autant plus grande que nous demeurons persuadés que notre proposition était la plus démocratique, la plus impartiale, la moins coûteuse et la réponse la plus rapide aux interrogations de tous les retraités.

« **Le gouvernement refuse de donner le mandat d'enquête. Trouvez l'erreur ou l'horreur ?** »

Pourtant, au sujet des dépenses exagérées de 235 277 \$ à la SODEC, madame St-Pierre affirme : « Je ne regrette absolument pas d'avoir demandé qu'une enquête soit menée à ce sujet. Je pense que le vérificateur général est là pour faire un travail et, lorsqu'on lui demande de faire une recherche, **une enquête, c'est parce qu'il y a des éléments sur lesquels on se pose des**

questions.¹ Nous lui donnons raison en ajoutant que nous voulons avoir des réponses claires sur la gestion de nos argents placés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et qui ont fondu de quelque 40 000 000 000 \$.

À la suite d'une enquête, on sait que monsieur Jean-Marc Chapat a été démis de ses fonctions à la SODEC à cause de ses dépenses « somptuaires » de quelques milliers de dollars. On sait aussi que Monsieur Henri-Paul Rousseau de la CDPQ a reçu

405 000 \$ puisés à même nos fonds, à titre de prime de départ, en quittant volontairement avant la fin de son mandat. Le gouvernement refuse de donner le mandat d'enquête. Trouvez l'erreur ou l'horreur ?

Pourquoi il n'est pas important d'accorder un mandat d'enquête au Vérificateur général au sujet des pertes sur des avoirs

de presque tous les contribuables québécois gérés par la CDPQ (CARRA, RRQ, SAAQ, RAMQ, CSST, FARR, etc.) alors qu'il a reçu le mandat pour des dépenses qui requéraient des justifications à la Société des alcools du Québec, à la Société nationale du cheval de course, à l'UQÀM (Complexe des sciences P.-D. et Îlot Voyageur), à madame Lise Thibeault, à l'Hydro-Québec, etc. ?

Nous, les retraités de l'État, ne demandons pas des avantages ou des primes, nous demandons simplement le retour total sur nos investissements, c'est-à-dire la pleine indexation de nos rentes de retraite.

¹ Citation tirée de Nathaëlle Morissette et William Leclerc dans La Presse du 30 juin 2009

VIEILLIR INQUIÈTE

Dans des résidences privées

En mai dernier, *La Presse* décrivait la situation souvent dégradante des retraités vivant en maisons de retraite privées : repas peu appétissants, personnel surnuméraire pas au courant des besoins spécifiques des résidents, ennui total, peu de réparations, médecins qui ne prennent plus de nouveaux patients... Il y a aussi les frais d'hébergement qui ne cessent de croître : « *Beaucoup de propriétaires de résidences privées sont en fait des promoteurs immobiliers. Leur objectif, c'est de faire de l'argent* » (*La Presse*, Ariane Lacoursière, 20 mai 2009, page A3).

Pouvoir d'achat coupé par l'inflation

Comment faire pour maintenir une retraite décente, si cette retraite n'est pas pleinement indexée? Vous connaissez la dynamique : les dépenses courantes augmentent, mais l'argent disponible pour les couvrir baisse régulièrement parce qu'on n'est pas pleinement indexés. Ce n'est pas une invention, les recherches le prouvent, **certains vont perdre entre 20 et 40 % de la valeur de leur retraite à cause de l'inflation et de l'indexation partielle** seulement de leur fonds de retraite! Et les surplus à la CARRA (nos surplus) sont là!

Qu'ils rangent leurs épouvantails!

Il ne faut surtout pas se laisser faire peur par ceux qui nous brandissent la crise financière actuelle ou ses conséquences. Ils nous ont fait le même coup en 1982 et nous sommes tombés dans le panneau. On sait maintenant, chiffres à l'appui, que les



Par Gilles Presseault

coups n'étaient pas du tout justifiées. Aussi, selon *Placements Franklin Templeton* : « *Depuis 1929, le marché baissier moyen a duré 23 mois et comporté une baisse de 42 % [alors que les] marchés haussiers [...] ont, en moyenne, duré 70 mois et connu une progression de 215 %* ». Ça fait qu'ils peuvent bien ranger leurs épouvantails, on ne se fera pas reprendre! Un fonds de retraite s'évalue sur du long terme.

La force du nombre

Que chaque membre de l'ADR SOM se charge de **recruter «UN» nouveau membre** et cela augmentera grandement la force politique de l'ADR. Plus on est nombreux et militants, plus on va nous écouter en haut; vous le savez, c'est toujours comme ça que ça marche! Les anglais ont une expression pour ça : « *Squeaky wheel gets the grease* » (on graisse la roue qui grince).

Ça ne coûte que 30 \$ par année pour être membre. Si vous avez un ex-collègue, un parent, un conjoint ou un ami, qui a oeuvré en éducation, dans le domaine de la santé, à la SAQ ou dans un ministère, remettez-lui notre signet pour le sensibiliser à **notre cause commune**. L'ADR vous retournera 10 \$ pour couvrir vos frais de recrutement d'un nouveau membre.

Pour vieillir dans la dignité, il faut se prendre en main!

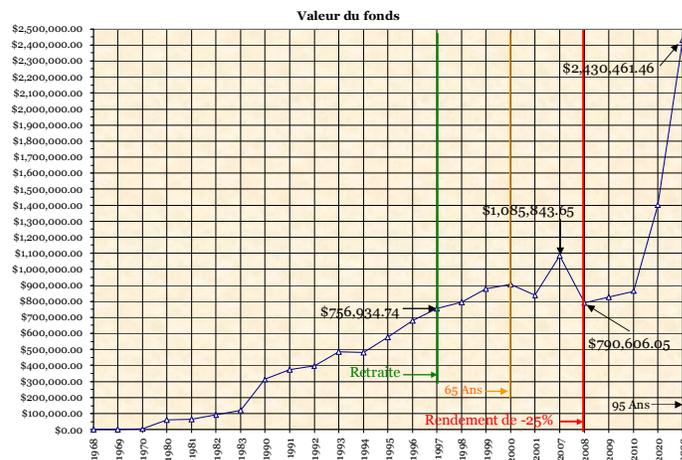
LES RETRAITÉS NE SONT PAS RESPONSABLES DES FUTURES AUGMENTATIONS DE COTISATION QU'ILS DEVRONT ABSORBER LES ACTIFS



Par Michel J. Gareau

La rente des retraités de l'État est égale à 2 % de la moyenne du salaire des 5 années les mieux rémunérées, multipliée par le nombre d'années de service. Afin de payer cette rente, un fonds de retraite a été instauré auquel tout employé de l'État doit contribuer. Cette contribution est égale à un % de la rémunération annuelle de l'employé. L'employeur doit aussi contribuer un montant égal à celui de l'employé. Le total de ces deux cotisations est géré par la CARRA qui le dépose à la CDP qui l'investit. La valeur du fonds de chaque employé, retraité ou non, est égale aux cotisations annuelles augmentées du produit des rendements et diminuées de la rente annuelle. Plus la rémunération est élevée, plus la cotisation est élevée, plus la valeur du fonds sera importante et plus la rente sera aussi élevée. Mais la rente reçue par tous les retraités n'est pas fonction de la valeur du fonds qu'ils auront amassé. Elle est fonction du nombre d'années de service et du salaire des 5 années les mieux rémunérées tel indiqué plus haut.

Afin d'illustrer ce texte, je propose une représentation graphique des calculs de la valeur du fonds élaborés à l'aide de données réelles. Après 2009, pour notre tableau, la rente sera indexée au taux de 4.4% égal à la moyenne du TAIR de 1966 à 2009. Quant au rendement, aux fins de calcul, après 2008, le taux de 8.95%, égale la moyenne des rendements de 1966 à 2008, sera appliqué. En examinant ce graphique, notez bien les dates auxquelles les résultats font référence.



Ici il faut prendre note qu'au décès du retraité et de son conjoint, la totalité du solde du fonds retourne au fonds commun. Avec de tels chiffres, est-il raisonnable de prétendre que les cotisations des actifs doivent être augmentées pour payer la rente des retraités? Ne pourrait-on pas plutôt demander qui paie quoi à qui? Je vous laisse y réfléchir!!!

LE CHAT EST SORTI DU SAC

Par Rodrigue Dubé

« Certaines personnes disent aux membres de l'ADR : « Nous ne voyons pas l'utilité de l'existence de l'ADR, les grandes associations de retraités demandent elles aussi la pleine indexation ». Les faits suivants doivent vous parler :

En janvier 2009, le président de l'ADR demande au GTAR¹ une rencontre pour étudier une collaboration possible entre les diverses associations de retraités.

Le 17 février, lors d'une rencontre avec des représentants du GTAR dont mesdames Mariette Gélinas, présidente de l'AREQ et Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP, l'ADR demande :

- « Est-ce que nous avons un objectif commun: **la correction de la perte du pouvoir d'achat des retraités ?** »
- Est-ce que les porte-parole officiels des retraités doivent être des retraités?
- Est-ce qu'il est possible d'unir nos forces et faire un front commun entre les associations de retraités de l'État pour défendre leurs intérêts dans le dossier de l'indexation de leurs rentes de retraite?

Le 7 mai 2009, le chat sort du sac du GTAR

La secrétaire du GTAR écrit à l'ADR :

« Vu les **différences marquées** entre les **objectifs de l'ADR** et ceux du **GTAR** et dans le respect de leurs orientations respectives, les membres du GTAR ne trouvent **pas pertinent d'intégrer l'ADR** dans son groupe de travail. »



Signé : Madeleine Trudel, secrétaire du GTAR

Plusieurs personnes ont compris la différence entre le GTAR et l'ADR, elles ont joint l'ADR.

Pour les personnes qui veulent la pleine indexation de leur rente de retraite et qui n'ont pas encore joint l'ADR, c'est maintenant le temps de joindre nos rangs.

Pour celles qui croyaient que les membres du GTAR défendaient la pleine indexation, vous avez maintenant la preuve écrite du contraire. Il serait urgent que vous joigniez nos rangs pour que votre point de vue ait plus de poids et qu'il soit défendu.

Aux tenants de la pleine indexation, c'est à l'ADR que nous vous donnons rendez-vous.

¹Le Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) est formé de 7 associations de retraités, dont l'AREQ et l'AQRP.

GARDONS LES YEUX BIEN OUVERTS

La rente n'est pas un cadeau du gouvernement

Le fait de percevoir un chèque chaque mois alors que nous ne travaillons pas pour recevoir cet argent, nous fait nous percevoir nous-mêmes comme des chanceux, des privilégiés (il y en a qui n'en ont pas du tout) et nous donne l'illusion que la CARRA et le gouvernement sont généreux avec nous, qu'ils nous font un cadeau pour nous remercier pour nos années de service. La réalité est pourtant différente.

Nous oublions que nous n'avons que nous-mêmes à remercier pour ce que nous percevons à tort comme un cadeau. En effet, nous recevons actuellement notre propre argent qui nous était retiré à chaque chèque de paye pour nos vieux jours. Cet argent a fructifié depuis et ses rendements nous appartiennent. C'est du salaire différé.

La rente se dégonfle

Nous ne réalisons pas non plus ce que nous réserve l'avenir sur le plan économique. Plusieurs parmi nous ont déjà senti leur appauvrissement dû à la perte d'indexation



des rentes de retraite en 1982. Ils savent qu'ils reçoivent un montant mensuel qui ne varie pas beaucoup, mais que la vie leur coûte de plus en plus cher. Les plus jeunes retraités parmi nous ne se sont pas encore rendu compte de cet appauvrissement progressif parce que l'indice des prix à la consommation augmente lentement et qu'ils viennent tout juste d'entrer en retraite. Ils traversent la période que les premières années de retraite nous font vivre, celle du sentiment d'être dans la bulle du « bonheur à être payés pour se reposer ». Cette extase éphémère n'est cependant qu'un simulacre de bonheur.

Pour connaître ce que l'avenir nous réserve, quel que soit notre âge, nous devons réaliser que nous serons de plus en plus pauvres si nous ne récupérons pas la pleine indexation de nos rentes de retraite, arrachée par décret en 1982. À titre d'exemple, parlons d'une enseignante qui prend sa retraite aujourd'hui à l'âge de 60 ans. (La situation que nous décrivons ici sera plus négative pour les futurs retraités qui la suivront puisque ceux-ci auront travaillé moins d'années

qu'elle sous le régime de la pleine indexation, c.-à-d. avant 1982.) Appelons-la Marie et évaluons sa rente annuelle à 41,540 \$.

La rente de Marie

Sous les lois décrétées par nos gouvernements successifs qui régissent les fonds qui – paradoxalement – nous appartiennent, le train de vie actuel de Marie, à 65 ans lui coûtera 51,222 \$, mais elle ne disposera que de 46,494 \$ pour le garder. À 70 ans, le même train de vie lui coûtera 58,915 \$, alors qu'elle recevra 50,731 \$ en valeur actuelle. À 80 ans, elle aura 57,011 \$ pour faire face à un indice des prix à la consommation situant son train de vie actuel à 71,942 \$.

L'appauvrissement est réel et progressif. Si nous calculons la moyenne sur 22 ans, Marie s'appauvrira de 9,284 \$ par année. Mérite-t-elle ce sort ?

L'importance de l'ADR

Seule la pleine indexation des rentes de sa retraite, issue des surplus de nos fonds, permettrait à Marie de conserver année après année le pouvoir d'achat suffisant pour affronter l'augmentation du coût de la vie.



Par Gilbert Clément

C'est à cela que l'ADR travaille. Pour augmenter le poids de son pouvoir de pression, il lui faut augmenter le nombre de ses membres. À ceux ou à celles que vous essaieriez de contacter pour joindre nos rangs et qui vous diront que le gouvernement n'a pas d'argent pour nos demandes, rappelez-vous que c'est une question de *gérance de notre argent* et non une demande de quête ou de privilégiés gâtés. Les Teachers de l'Ontario gèrent eux-mêmes leurs fonds de retraite et n'ont pas à se défendre comme nous contre un gouvernement qui gère ces fonds comme s'il s'agissait d'impôts. Nous ne demandons rien d'autre que les clefs de notre coffre de sûreté qui abrite les surplus que nous avons nous-mêmes générés. Les retraités des universités québécoises, du gouvernement fédéral, de Radio-Canada, de Poste Canada et de nombreux centres hospitaliers ont la pleine indexation parce qu'ils la financent avec leur fonds de retraite. Pourquoi pas nous ?

NOUVELLES DES SECTEURS

LE SECTEUR GRANBY-RÉGION DE L'ADR SE PORTE BIEN

Par Louise Racine,
Présidente du secteur

Le 13 mai dernier, le déjeuner-conférence animé par l'historien Georges-H. Rivard portant sur les 150 ans de la ville de Granby marqua le début de la pause estivale. Les derniers mois ont permis d'augmenter notre membership de plus de 10%. Merci à notre recruteur en chef : Huguette Beauregard.

Nous remercions notre député, monsieur François Bonnardel pour son accueil chaleureux et son appui indéfectible à l'ADR.

Aux membres du CA, merci et un merci spécial pour ceux qui nous quittent! Bienvenue aux nouveaux!

Nous souhaitons un prompt rétablissement à André Ménard, reviens-nous en forme, André.

Notre assemblée générale a eu lieu le 23 septembre au restaurant Mikes à Granby et a pris la forme d'un déjeuner-conférence animé par le président de l'ADR, Rodrique Dubé et en présence de la vice-présidente, Aline Couillard.

SUD-OUEST DE LA MONTÉRÉGIE

Par Gilbert Clément
Secrétaire du SOM

Après l'élection provinciale, nous avons visité les députés élus de notre secteur. Nous avons récolté quelques centaines de dollars de ces rencontres qui nous ont surtout permis d'ouvrir la porte à des rencontres récurrentes avec eux. Puis, nous avons concentré nos efforts sur le recrutement en élaborant un plan d'actions réalistes, avec échéancier et identification d'un responsable pour chacune d'elles. Nous avons tenté une percée du côté de la santé et attendons les résultats. Enfin, nous préparons notre deuxième assemblée générale de l'automne.

CONVOCAZIONE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi 27 octobre 2009

13 HEURES 30 (ACCUEIL À COMPTER DE 12 h 30)

CENTRE MULTIFONCTIONNEL de BOUCHERVILLE
1075 Lionel - Daunais
Boucherville (QC) J4B 8N5

Bonjour à tous,

Nous vous invitons, **membres et sympathisants**, à participer à notre prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 27 octobre 2009. **Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour amener un(e) de vos amis (es) membre ou non membre?**

Cette assemblée nous permettra, entre autres, de faire le point avec vous sur les dossiers de :

- L'indexation de nos rentes de retraite;
- La réforme du droit des associations;
- L'obtention pour les retraités d'un siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

La force des retraités réside dans leur détermination à obtenir ce qui leur est dû. Votre présence à cette réunion aidera à faire avancer nos dossiers prioritaires.

Nous vous invitons à consulter l'ordre du jour joint à cette convocation.

Les membres du conseil d'administration se feront un plaisir de vous accueillir et de solidariser avec vous,

Rodrigue Dubé
Président

ORDRE DU JOUR

27 octobre 2009

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation de la présidence de l'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 2008;
5. Suivi de la dernière assemblée générale qui sera intégré au rapport du président;
6. Communications;
7. Rapport annuel de l'ADR;
8. Rapport financier 2008-2009:
 - Présentation par le trésorier : état des revenus et dépenses et bilan;
 - Rapport du vérificateur;
 - Nomination du vérificateur;
9. Prévisions budgétaires 2009-2010;
10. Plan d'action pour l'année 2009-2010;
11. Élections :
 - Désignation de la présidence d'élections;
 - Élections aux postes :
 - Président(e),
 - 2^e vice-président(e),
 - Secrétaire,
 - Administrateur n° 1,
 - Administrateur n° 3,
 - Administrateur n° 5;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

Rodrigue Dubé
Président

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTIONS DU 27 OCTOBRE 2009

Cochez le poste pour lequel vous déposez votre candidature.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Secrétaire |
| <input type="checkbox"/> Deuxième vice-président | <input type="checkbox"/> Administrateur 1 |
| <input type="checkbox"/> Administrateur 3 | <input type="checkbox"/> Administrateur 5 |

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Numéro de membre _____

Signature du candidat _____

PROPOSEUR (en caractères d'imprimerie) _____

Numéro de membre _____

Signature du proposeur _____

APPUYEUR (en caractères d'imprimerie) _____

Numéro de membre _____

Signature de l'appuyeur _____

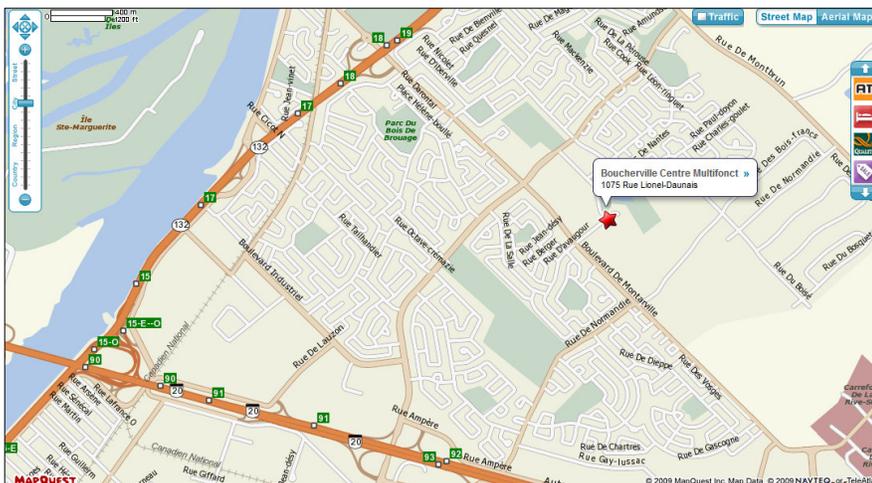
Votre bulletin de mise en candidature doit être déposé au plus tard le 16 octobre 2009 à l'adresse suivante :
372, rue Jean-Désy, Boucherville (QC) J4B 2B2

7.3- Conditions à la candidature

- Être membre en règle de l'association au moment du dépôt de sa candidature.
- Remplir le bulletin de mise en candidature, signé par deux autres membres.
- Faire parvenir le bulletin de mise en candidature au siège social de l'association, au moins dix (10) jours/calendrier avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.



CARTE D'ACCÈS



CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BOUCHERVILLE **1075, rue Lionel-Daunais** **Boucherville (Québec) J4B 8N5**

Autoroute 20, en direction Québec : Prendre la sortie 92 Mortagne, direction centre-ville par le boul. Mortagne. À l'intersection Mortagne et Montarville, tourner à droite sur Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

Autoroute 20, en direction Montréal : Prendre la sortie 95 Montarville, direction centre-ville par le boul. Montarville. Tourner à droite à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

Route 132, en direction Varennes, Sorel : Prendre la sortie 18 Montarville et tourner à droite sur le boul. Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

REPRÉSENTANTS DES RETRAITÉS ÉLUS PAR UN MODE DE SCRUTIN UNIVERSEL



Par Gaétan Morneau

Une constituante toujours d'actualité, oui ou non?

En juillet 2005, l'ADR soumettait à la présidente du Conseil du trésor un projet d'une CONSTITUANTE¹. Cette proposition s'appuyait sur des principes d'équité tels qu'invoqués aux articles 166 et 167 de la loi sur les régimes complémentaires de retraite. Cette loi prévoit que des assemblées générales de retraités assurent le suivi des fonds de retraite de ces mêmes retraités. La raison invoquée alors était de faire participer l'ensemble des retraités à l'élection de leurs représentants au sein du conseil d'administration et des comités de retraite de la CARRA.

La loi actuelle prévoit que les représentants des retraités au sein des instances de la CARRA soient nommés par les associations dites les plus représentatives. Ce type de nominations fait en sorte que plus de 66 % des retraités ne participent pas à l'élection de leurs représentants. En effet, l'ensemble de toutes les associations de retraités des secteurs public et parapublic ne regroupe qu'environ 80 000 retraités de l'État, soit à peine le tiers des 247 000 retraités de l'État, tous régimes de retraite confondus.

À partir de ce constat, nous pouvons présumer par exemple que plus de 106 128 retraités des 160 800² retraités du RREGOP ne sont membres d'aucune association de retraités et par conséquent ne participent pas à l'élection de leurs représentants aux différentes instances de la CARRA.

C'est pourquoi nous croyons que les motifs invoqués pour la création d'une constituante sont toujours d'actualité.

Un mode de scrutin universel

Dans la très grande majorité des compagnies inscrites en bourse, les représentants sont élus au suffrage universel. Le formulaire de votation permet de voter pour la nomination des administrateurs et, dans plusieurs cas, voter sur d'autres questions susceptibles d'être soulevées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Chaque formulaire de votation est muni d'un numéro de contrôle unique qui permet à tout actionnaire de voter en toute sécurité et en toute confidentialité : par la poste, par courriel, par télécopieur et même par téléphone. Si cela est possible et accessible à des millions d'actionnaires de compagnies publiques, pourquoi cela ne serait-il pas possible pour les 247 000 retraités des fonctions publique et parapublique québécoises? La technologie existante favorise le processus : pourquoi ne pas s'en servir?

La composition de la constituante

Notre proposition de 2005 présentait une structure viable. Elle comportait la création d'un conseil provincial, l'élection de délégués régionaux et des représentants des retraités aux différents comités de la CARRA. La proposition peut être reformulée, mais les principes sous-jacents de démocratisation et de participation de tous les retraités à l'élection de leurs représentants aux instances de la CARRA restent très pertinents et requis par une saine démocratie.

¹Texte de cette proposition de constituante : <http://www.adr-quebec.org/constituante.pdf>

²Rapport annuel de gestion 2008 de la CARRA page 74

En 2008, la Caisse de dépôt et placement du Québec a connu un taux de rendement catastrophique, de -25,70 %. Cette erreur de parcours aura malheureusement pour effet de ralentir le règlement de notre dossier. Toutefois, il ne faut pas se laisser décourager, les rendements boursiers de 1957 à 2008 nous incitent à garder foi en l'avenir et à poursuivre résolument nos démarches.

Marchés haussiers et baissiers Indice composé S&P/TSX en date d'août 2008

Marchés haussiers et baissiers Indice composé S&P/TSX en date d'août 2008

LES RISQUES ET RÉCOMPENSES ASSOCIÉS AUX PLACEMENTS

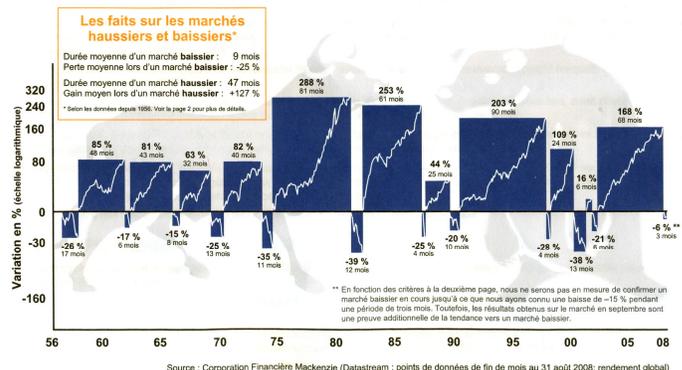
- Ce graphique représente les marchés haussiers et baissiers qu'a connus l'indice S&P/TSX depuis 1956. Toutes les barres se trouvant au-dessus de la ligne représentent des marchés haussiers, alors que celles qui se trouvent en dessous représentent des marchés baissiers.
- Aux fins de cette illustration, un marché haussier (baissier) est défini comme un mouvement positif (négatif) de plus de 15 % et qui a duré au moins 3 mois.
- La première barre représente un marché baissier d'une durée de 17 mois qui, à son point le plus bas, avait chuté de -26 %. S'en est suivi d'un marché haussier d'une durée de 48 mois affichant une hausse de 85 %.
- Depuis 1956, il y a eu 11 marchés haussiers et 12 marchés baissiers*. Vous constaterez que les marchés haussiers, en règle générale, durent plus longtemps et affichent un pourcentage de changement plus important.
- Au cours de cette période, les marchés baissiers ont affiché un rendement moyen de -25 % et ont duré seulement 9 mois. Les marchés haussiers, quant à eux, ont affiché un rendement moyen de 127 % et ont duré 47 mois. Le fait d'accepter le risque inhérent aux marchés baissiers a ses avantages.

** Consulter la note complémentaire à la page 1 pour d'autres détails/hypothèses sur le marché baissier actuel

LE COMPORTEMENT DES INVESTISSEURS

- Le graphique permet de constater que les marchés passent plus de temps en territoire positif (marché haussier) que négatif (marché baissier).
- En moyenne, les marchés haussiers durent plus longtemps et sont plus prononcés, montrant un pourcentage de changement plus important.
- Les marchés baissiers, quant à eux, durent généralement moins longtemps mais entraînent malgré tout la crainte. C'est pendant ces périodes que de nombreuses occasions de placement « bon marché » se présentent.
- Le comportement des investisseurs pendant les périodes de marchés baissiers est d'une importance cruciale.

MF4657 9/08 9863



** En fonction des critères à la deuxième page, nous ne serons pas en mesure de confirmer un marché baissier en cours jusqu'à ce que nous ayons connu une baisse de -15 % pendant une période de trois mois. Toutefois, les résultats obtenus sur le marché en septembre sont une preuve supplémentaire de la tendance vers un marché baissier.

Source : Corporation Financière Mackenzie (Datstream : points de données de fin de mois au 31 août 2008; rendement global)

LE SECTEUR ST-HYACINTHE, DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS

Par Louis Lambert,
Président, Secteur
St-Hyacinthe



Je profite de l'occasion pour remercier deux personnes pour le bénévolat qu'ils ont fait à l'ADR. Guy Desruisseaux a planifié et organisé durant cinq ans de nombreuses activités pour l'ADR, secteur Saint-Hyacinthe. Voyages, conférences, dîners, journées plein air, cabane à sucre ou épluchettes de blé d'Inde ont fait partie de ses occupations bénévoles. Des problèmes de santé l'ont obligé à remettre sa démission du CA et à quitter ses fonctions. Merci Guy pour tout le travail accompli.

Depuis le tout premier journal Le Démocrate à la retraite, Louise St-Germain n'a pas compté ses heures consacrées à notre secteur : secrétariat, mise en page des journaux de l'ADR et du secteur, mais surtout création d'une chaîne courriel-téléphone pour rejoindre rapidement nos membres. Après plusieurs années au CA du secteur, elle n'a pas sollicité de renouvellement de mandat à cause de problèmes de santé. Merci Louise pour tout ce que tu as fait pour l'ADR.

Malgré ces départs, nos activités se continuent : visite du château Montebello et des Forts-de-Lévis, visite du parc Omega et du théâtre d'été, et enfin, sortie à la marche ou en vélo en Beauce. Nous projetons nous rendre aux fresques de Sherbrooke et à l'Orford Express sans compter notre épluchette de blé d'Inde et notre traditionnel dîner de Noël.

LE SECTEUR HAUT-RICHELIEU DOUBLE SES EFFECTIFS

Par Rosaire Quévillon,
Président Haut-Richelieu

Depuis un an, c'est-à-dire depuis la création du secteur Haut-Richelieu (ADRHR), nous avons tenu des rencontres mensuelles où tous les membres et les non-membres étaient invités. Les membres du CA ont tenu une réunion préparatoire à l'assemblée générale de la fondation et trois autres réunions.

Bonne nouvelle : notre membership a quasi doublé depuis la fondation. C'est un rythme que nous tentons de maintenir.

Nous avons traité du dossier indexation et des activités qui gravitent autour. Exemples :

- les pertes de la Caisse de dépôt et placement du Québec incluant la demande d'octroi d'un mandat d'enquête au Vérificateur général, par l'envoi de courriels à tous les députés.
- j'ai participé à deux entrevues à TVA et envoyé une question au ministre des Finances Raymond Bachand par l'intermédiaire de Gérald Fillion de RDI-Économie.
- des rencontres avec des représentants de la CARRA sur divers dossiers dont la coordination de nos rentes à 65 ans.
- la présentation d'un mémoire sur la réforme du droit des associations à but non lucratif.
- une intervention reliée à la comptabilité gouvernementale inadéquate.
- la tentative échouée de s'intégrer au GTAR
- des rencontres avec des instances administratives et politiques, etc.

Nous avons attiré l'attention sur les bénéficiaires financiers auxquels peuvent avoir accès les personnes retraitées : les REER et FERR, le CÉLI, le REÉI, le RÉA2, le CIRD, le SRG, le CIMD, le Crédit d'impôt pour la condition physique des petits-enfants, l'allocation-logement, le Fractionnement du revenu de pension, la Division de la rente RRQ et la Déclaration de revenus simplifiée ou préremplie.

Les propositions d'activités n'ont pas trouvé beaucoup de preneurs, mais ça viendra.

Priorités pour l'année 2009-2010 :

- Promouvoir la pleine indexation de nos rentes de retraite
- Intensifier le recrutement de nouveaux membres
- Informar les membres sur les avantages financiers et fiscaux
- Autres, selon les événements

SAVIEZ-VOUS QUE...

HISTORIQUE DE L'ADR



Par Louise Racine, membre fondateur du CPIR,
Présidente du Secteur Granby-Région de l'ADR

L'ADR tire sa force de la formation spontanée de comités d'indexation des secteurs de Châteauguay-Moisson et Richelieu-Yamaska de l'Association des Retraités de l'Enseignement du Québec (AREQ). Dès 1999, les Audet, Bourdages, Boyer, Couillard, Lalumière et autres, tous aussi déterminés, potassèrent ardemment le dossier de l'indexation des rentes de retraite.

ACTIONS :

Ils ont obtenu en février 2000 la formation d'un comité régional d'indexation présidé par Alain Audet, secteur Richelieu-Yamaska, auquel s'ajoutèrent des membres provenant des secteurs : La Jemmerais, Granby-La Pommeraie, Les Trois-Lacs et Sorel-Tracy qui épluchèrent ce dossier. C'est pourquoi, Aline Couillard réunit en mai 2001 une quarantaine de retraités de l'enseignement de la Montérégie préoccupés par le problème de l'indexation partielle de la rente de retraite. Ils rédigèrent ensemble une **résolution de pleine indexation**. Celle-ci fut présentée et adoptée par les quelque 900 membres de l'AREQ réunis en Congrès à Sherbrooke.

RÉACTIONS :

Mais la réaction des dirigeants de l'AREQ fut rapide. Dès le Conseil général suivant, les présidents des secteurs votèrent majoritairement une demande de demi-indexation.

CONSÉQUENCE : NAISSANCE DU CPIR

Les membres des comités réagirent en demandant et en obtenant le 31 octobre 2002 des lettres patentes sous le nom de COMITÉ DE PLEINE INDEXATION DES RETRAITES (CPIR).

Pour financer les activités du CPIR, ils déposèrent sur la table 50,00\$ chacun. Plus de 40 personnes devinrent ainsi membres fondateurs du CPIR.

En décembre 2002, des retraités de l'Association des retraité(e)s des secteurs public et parapublic de la Montérégie (AQRP), dont messieurs Dubé et Morneau, répondirent à une invitation de madame Aline Couillard et joignirent le CPIR.

PLUS ÇA CHANGE ...

En 2004, des membres de l'AQRP de la Montérégie firent voter une résolution quasi unanime **de pleine indexation** au Congrès de Gaspé de l'AQRP. Que firent les dirigeants de l'AQRP? Ils ignorèrent totalement cette résolution et ils continuèrent leurs démarches soutenant une demande de demi-indexation.

ÉVOLUTION DU CPIR

De plus en plus actif sur la scène politique, le CPIR devient la Coalition pour la pleine indexation des retraites. Depuis le 16 mai 2006, la Coalition est désignée sous le titre de l'Association démocratique des retraités (ADR) par le bureau du Registraire des entreprises.

JOINDRE L'ADR

Des femmes et des hommes convaincus et persévérants ont fondé l'ADR car la pleine indexation de la rente de retraite est la seule position logique. Si vous ne voulez pas être à demi appauvri, contactez- nous dès aujourd'hui!

LES FUTURS RETRAITÉS SERONT PLUS PÉNALISÉS QUE NOUS

Par Michel Gareau

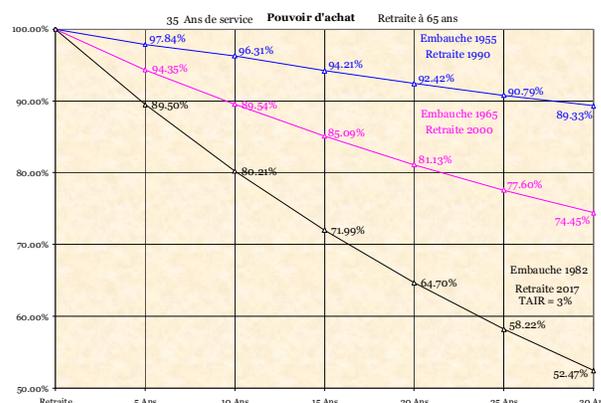
En 1982, de façon unilatérale, sans l'accord des cotisants, le gouvernement a décrété de soustraire 3 % de la valeur du TAIR (Taux d'Augmentation de l'Indice des Rentes) pour les années cotisées après 1982, avant d'indexer les rentes de retraite.

En l'an 2000, l'employeur a permis, pour les années cotisées après cette date, d'indexer les rentes de la valeur du TAIR - 3% ou de la 1/2 de la valeur du TAIR selon le choix le plus avantageux pour le retraité. En pratique, cela permet d'augmenter la rente de 1/2 de la valeur du TAIR si ce dernier est moins de 6% et de l'augmenter du TAIR - 3% si le TAIR est plus de 6%.

Plus un retraité a des années cotisées avant 1982, moins grande est la perte de son pouvoir d'achat. Pourtant, le retraité d'aujourd'hui subit une perte totalement inacceptable de son pouvoir d'achat.

Les futurs retraités auront de moins en moins d'années cotisées avant 1982. Leur perte sera encore plus catastrophique. Le graphique suivant illustre éloquentement ce qu'il reste du pouvoir d'achat après 5, 10, 15, 20, 25 ou 30 ans de retraite selon l'année d'embauche.

- La ligne bleue représente une personne qui a pris sa retraite en 1990 et ayant 27 ans de cotisation avant 1982. Après 30 ans de retraite, elle aura perdu 11% de son pouvoir d'achat.
- La ligne rose représente une personne qui a pris sa retraite en l'an 2000 et ayant 17 ans de cotisation avant 1982. Après 30 ans de retraite, elle aura perdu 25 % de son pouvoir d'achat.
- La ligne noire représente une personne qui prendra sa retraite en 2017 et elle n'aura aucune année de cotisation avant 1982. Après 30 ans de retraite, elle aura perdu 48% de son pouvoir d'achat.



MYTHES ET LÉGENDES URBAINES FAUSSEMENT RÉPANDUS :

Les jeunes et les « payeurs de taxes » paient la pension des retraités de l'État

FAUX : Les régimes de retraite sont ainsi faits qu'au cours de sa vie active, l'employé de l'État contribue à son propre fonds de retraite grâce à des argents qui sont prélevés sur chacune de ses payes et déposés par la CARRA à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Grâce aux savants calculs faits par des actuaires, l'argent accumulé au cours de la vie active des travailleurs de l'État, plus les rendements obtenus sur ces argents placés à la CDPQ, constitueront des sommes suffisantes pour défrayer pleinement la rente de retraite de chaque employé lorsque chacun deviendra un retraité. Il s'en déduit donc que la rente des retraités actuels leur est complètement payée grâce aux argents qu'ils ont accumulés au cours de leur vie active.

Selon cette logique implacable, il est difficile de comprendre comment certaines personnes peuvent oser affirmer que ce sont les jeunes et les payeurs de taxe qui doivent payer pour la rente des retraités de l'État. Il vaut mieux mettre la faute sur la désinformation que se plaisent à répandre certains détracteurs.

Les retraités sont des « gras dur », des chanceux, et toutes autres formes de légendes urbaines similaires souvent répandues dans la population :

OUI, d'une certaine manière. Puisqu'ils ont eu la prévoyance, de se payer un fonds de retraite au cours de leur vie active comme travailleurs actifs. C'était un placement pour leur avenir.



Par Ronald Carré

NON, à cause des règles que leur impose l'État depuis 1982. Comme ancien employeur, l'État du Québec s'assure d'appauvrir graduellement ses ex-employés au fur et à mesure de leur vieillissement, en leur refusant la pleine indexation au coût de la vie de leur rente de retraite. Il y avait une pleine indexation des retraites avant 1982. Des calculs poussés faits par l'ADR démontrent comment cette injustice sociale non réparée depuis 1982, a conduit chaque retraité à laisser en héritage à la caisse consolidée de tous les retraités des sommes astronomiques qui n'iront jamais en héritage à leurs enfants. La demande de l'ADR est la PLEINE indexation des rentes de retraites, comme le fait la Régie des rentes et Services Canada pour les pensions de vieillesse. C'est une question d'équité et de justice sociale.

SI LA DÉMOCRATIE AVAIT EXISTÉ DANS LES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS, L'ADR N'AURAIT PAS EU BESOIN DE NAÎTRE

Par Rodrigue Dubé

L'Association Démocratique des Retraités (ADR) est née

Parce que des administrateurs d'associations de retraités se sont comportés comme des propriétaires exclusifs de leur association.

Parce que ces administrateurs ont :

- retiré aux membres tous les pouvoirs de déterminer les orientations de leur organisme,
- fait disparaître les pouvoirs de contrôle qu'avaient les membres sur les décisions de leur conseil d'administration,
- fait de leur conseil d'administration la seule instance décisionnelle sur les orientations et le contrôle de leur organisme,
- **refusé** d'appliquer les résolutions de leur assemblée générale qui exigeaient que la **pleine indexation soit la priorité de leur association**,

- modifié unilatéralement les règlements généraux de leur association sans obtenir l'approbation de leur assemblée générale, privé des membres de leur droit d'association en les évinçant pour des motifs nébuleux, ténébreux, vagues et généraux.

Suite à ces événements, l'ADR est née. Dès sa naissance, l'assemblée générale de l'Association Démocratique des Retraités (ADR) est consacrée l'instance suprême qui détermine les orientations de l'organisme et contrôle les mandats de ses administrateurs.

Le ministère des Finances propose une réforme nécessaire du droit des associations

Le ministère de Finances propose une réforme du droit des associations pour mettre fin à l'arrogance des administrateurs de certaines associations, pour remettre aux membres des associations représentatives le pouvoir de contrôle sur leur association. L'ADR

applaudit à cette initiative tout en exigeant certains correctifs concernant le nombre de personnes pouvant former une association représentative.

À ce jour, la direction du ministère des Finances veut permettre qu'une seule personne puisse former une association dite représentative. Selon plusieurs porte-parole de plusieurs associations, dont ceux de l'Association Québécoise de la Défense des Retraités (AQDR), 45 000 membres, s'opposent fermement à cette idée. Le conseil d'administration de l'ADR ne peut pas admettre lui non plus qu'une seule personne puisse se faire accréditer comme association dite représentative.

Le conseil d'administration de l'ADR a préparé et déposé, en mars dernier, un mémoire au ministère des Finances. Ce mémoire est conforme aux orientations que l'ADR a dégagées à son assemblée générale de fondation et réaffirmées à plusieurs reprises depuis sa naissance.

Tous les membres et non-membres peuvent consulter ce mémoire, en tout temps, sur le site internet de l'ADR.

RENDEMENTS DE LA CARRA DEPUIS 1975

Malgré la déconfiture de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en 2008, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) a obtenu un taux de rendement moyen pour le RREGOP de 10,10% au cours de 34 dernières années. Une bonne partie des pertes de 2008 seront récupérées au cours des prochaines années. Pour vous en convaincre, nous vous invitons à regarder le graphique des rendements boursiers 1975 à aujourd'hui.

Année	Rendement	Année	Rendement
1975	11,88%	1992	4,00%
1976	14,90%	1993	19,70%
1977	11,50%	1994	-2,10%
1978	15,30%	1995	18,00%
1979	16,10%	1996	16,10%
1980	15,50%	1997	13,30%
1981	-4,80%	1998	10,20%
1982	28,81%	1999	15,70%
1983	21,60%	2000	6,90%
1984	6,50%	2001	-4,70%
1985	22,60%	2002	-8,50%
1986	11,90%	2003	15,00%
1987	5,50%	2004	11,60%
1988	10,50%	2005	13,80%
1989	18,00%	2006	14,20%
1990	-1,60%	2007	5,12%
1991	16,60%	2008	-25,70%
Rendement moyen des 34 dernières années 10,10%			

Tableau préparé par Gaétan Morneau à partir des données de la CARRA et de la CDP.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION DOMICILIAIRE (CIRD)

Recherche : Rosaire Quévillon

DESCRIPTION	PROVINCIAL	FÉDÉRAL
Bâtiment admissible	Résidence principale du propriétaire	Les unités de logement utilisées par le propriétaire : domicile et le chalet s'ils ne sont utilisés qu'à des fins personnelles.
Type de travaux admissibles	Rénovations et modifications durables si elles sont réalisées par un entrepreneur licencié de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et que le contrat est signé après le 27 janvier 2009 et avant le 1 ^{er} février 2010. Exemples : - rénovations dans le domicile, le logement et le chalet s'ils ne sont utilisés qu'à des fins personnelles par le propriétaire, - achats et pose de revêtements de plancher, - amélioration du système de chauffage, - agrandissement du domicile, - ajout d'un cabanon construit sur place, - aménagement du terrain : clôture, asphalte, ...	Rénovations et modifications durables effectuées au logement ou sur le terrain, admises comme au provincial, en ajoutant piscine creusée ou fixe , la peinture, autres travaux à définir, si elles sont réalisées par un entrepreneur reconnu et que le contrat est signé en 2009 et payé avant le 01 juillet 2010.
Type de travaux non admissibles	Accès au domicile, haie, clôture, muret, peinture, nettoyage, outils, appareils ménagers, piscine, achat d'une remise (sauf si construite sur place) et tous les travaux d'entretien normal.	Jeux, piscine gonflable et les travaux d'entretien normal. Achat d'outils, de meubles, d'électroménagers, etc.
Crédits remboursables au provincial et au fédéral	Coût des travaux admissibles jusqu'à 20000 \$ incluant TPS et TVQ moins 7500 \$ X 20% pour un crédit maximum de 2500 \$.	Coût des travaux admissibles jusqu'à 10000 \$ incluant TPS et TVQ moins 1000 \$ X 15% pour un crédit maximum de 1350 \$ (qu'il faut multiplier par 83,5% pour l'abattement du Québec).
N.B. Les programmes combinés provincial-fédéral donnent jusqu'à 19,3% de crédits remboursables.		

Ce document n'a pas de valeur légale car les fonctionnaires continuent d'apporter des précisions. En juillet, Stephen Harper a fait une promotion télévisée du CIRD à partir d'un magasin RONA. À cause de la complexité d'application du programme, ne prenez pas de chances : gardez tous vos reçus et factures que vous inscrirez dans vos rapports d'impôt 2009 et 2010. Pour les personnes de 70 ans ou plus, gardez vos factures pour les services répétitifs d'entretien, lesquelles serviront à réclamer les crédits d'impôt dans le cadre du programme de maintien à domicile.

Calculateur où l'on peut additionner et simuler trois choix de rénovation domiciliaire ou résidentielle : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2009-2010/fr/calcul_3fr.asp



MERCI À LOUISE ST-GERMAIN

INFOGRAPHISTE BÉNÉVOLE

ST-HYACINTHE

Madame,

Au nom des membres et du conseil d'administration de l'ADR et en mon nom, je veux vous remercier très sincèrement pour le magnifique travail que vous avez accompli au cours des 3 dernières années comme infographiste bénévole de notre journal, « Le Démocrate à la retraite ».

Vous avez su mettre votre expérience, votre cœur, votre imagination et vos talents créatifs au service des membres de l'ADR dès la production de notre premier journal et vous avez poursuivi votre travail bénévole pour les cinq autres éditions. La production d'un journal exige que l'on remette vingt fois notre ouvrage sur le métier. À chaque fois, nous avons reçu de vous un accueil bienveillant. Sans votre ingéniosité, notre journal n'aurait pu voir le jour sous une forme aussi professionnelle.

Merci encore une fois,

Rodrigue Dubé
Président de l'ADR

J'ai l'assurance... et vous?

Nouveau!
Assistance routière 24 h

EN TANT QUE MEMBRES DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RETRAITÉS (ADR) VOUS PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'AVANTAGES EXCLUSIFS POUR VOS ASSURANCES.

CONCOURS EXCLUSIF AUX GROUPES Faites le plein d'assurance

Participez dès aujourd'hui au www.pleindassurance.com.

* Certaines conditions et limitations s'appliquent. ** Aucun achat requis. Consultez le règlement au www.pleindassurance.com

Pour vos assurances auto et habitation, appelez-nous dès maintenant au **1 866 SSQAUTO**
7 7 7 2 8 8 6

SSQ Assurances générales
Les valeurs à la bonne place

NOUS SOMMES RICHES DE NOS VALEURS

Josée Dufresne, C.A.F., Yves Richard, D.C., Guylaine Parent, adjointe administrative et Réal Collard, C.A.F.

LE RESPECT, L'ENTRAIDE, L'APPROCHE HUMAINE, LA DÉMOCRATIE : NOUS SOMMES UNE COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE !

- Nous réinvestissons dans la qualité de nos services et dans la communauté.
- Nous sommes enracinés et engagés dans notre milieu.
- Nous appartenons aux membres mais nos services sont disponibles pour tous.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE MASKA DE SAINT-HYACINTHE

5205, boulevard Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe • 450 773-8256 • coopfun@netco.ca • www.residencefuneraireshaska.qc.ca

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adressés à l'adresse suivante :
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 4C6
IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE

